

## Concertation sur l'état des lieux

# Fiche crues et inondations

### Les crues et inondations peuvent toucher toutes les communes du bassin Isle Dronne

Le bassin Isle Dronne est essentiellement concerné par **trois types d'inondations** : des inondations à caractère fluvial, des inondations liées aux ruissellements intenses et des inondations par submersion marine. Ainsi toutes les communes du bassin peuvent être touchées par ce risque.

**Les inondations à caractère fluvial** se produisent généralement en hiver et au printemps. Les rivières du bassin ont un régime hydrologique fluvial dicté par le régime des précipitations, avec les basses eaux en été et les hautes eaux en hiver. Ces inondations se caractérisent par une montée des eaux peu rapide et concernent principalement les grandes vallées alluviales. La majeure partie des eaux de l'Isle provient de l'Auvézère et de la Loue qui drainent la moitié du bassin et ont donc une influence importante sur les crues. Pour la Dronne, elle reçoit des apports réguliers tout au long de son cours et particulièrement de la Lizonne et de la Tude.

Les périodes de retour des crues fluviales sont calculées à partir de l'ensemble des données collectées par les stations hydrométriques réparties sur le bassin. Les événements sont classés en fonction de leur période de retour. Une crue centennale a une chance sur cent de se produire chaque année, une quinquennale une chance sur cinq.

#### Statistiques de retour de crue (CRUDOR)

Station/Débits (m <sup>3</sup> /s)	Fréquence de retour			
	100 ans	50 ans	10 ans	5 ans
Isle (Périgueux)	622	560	412	345
Isle (Abzac)	626	565	423	358
Dronne (Ribérac)	267	220	118	93
Dronne (Coutras)	592	526	370	300
Auvézère (Cubas)	180	169	138	120

**Les inondations liées aux ruissellements intenses** sont très souvent la conséquence d'orages violents. Elles peuvent avoir lieu n'importe quand et toucher n'importe quel secteur du bassin versant. Les secteurs de têtes de bassin sont très souvent les plus vulnérables du fait des fortes pentes, mais les secteurs urbanisés de fond de vallées, et les cotés occupés par la viticulture sont aussi concernés.

Les dernières inondations liées aux ruissellements intenses ont touché la commune de Chalais en avril 2012 et le secteur de Libourne en mai 2008.

Saint Denis de Pile 1<sup>er</sup> mai 2012



Le caractère brutal et la répartition spatiale aléatoire de ce phénomène ne permet pas toujours de disposer de périodes de retour hydraulique. Néanmoins les périodes de retour des précipitations permettent de donner une idée de l'intensité et de la probabilité d'un événement.

#### Statistiques de retour des précipitations (météo-France)

Période de retour	BORDEAUX (33)	BRANTOME (24)	BERGERAC (24)	MONTIGNAC (24)
5 ans	53 mm	50 mm	50 mm	57 mm
10 ans	61 mm	56 mm	58 mm	64 mm
20 ans	68 mm	62 mm	65 mm	69 mm
30 ans	72 mm	65 mm	70 mm	71 mm
50 ans	78 mm	70 mm	75 mm	74 mm
100 ans	85 mm	76 mm	82 mm	77 mm
Maximum enregistré	110 mm (31/05/1982)	79 mm (05/10/1987)	100 mm (17/05/1971)	76 mm (09/11/1984)

**Les inondations par submersion marine** sont dues quant à elles à l'action conjointe du vent et des marées, et sont influencées par les débits de la Dordogne et de l'Isle. En 1999, la tempête du 27 décembre n'a pas affecté le bassin de l'Isle, néanmoins, le secteur aval du bassin Isle Dronne est identifié comme concerné par ce risque jusqu'aux premiers barrages à Coutras.

#### Particularités

**Le secteur karstique**, cette immense zone calcaire au centre du bassin versant joue un rôle double dans les phénomènes inondations. Il est tel un réservoir souterrain en lien avec les cours d'eau de surface. Lors de précipitations importantes, ce réseau se met en charge et permet de ralentir le phénomène d'inondation par stockage. A contrario, lorsque le réseau karstique est plein et qu'un nouvel orage survient, la production d'eau de surface est à son maximum et **peut engendrer de violentes inondations par résurgence**.

**Des inondations par remontée de nappes alluviales** sont également potentiellement possibles sur la partie aval du bassin.

## Les inondations un risque bien réel sur le bassin Isle Dronne

De nombreuses inondations jalonnent l'histoire de l'Isle et la Dronne.

- 1281 arrêtés de catastrophes naturelles ont été pris sur le bassin pour des crues de débordements,
- 1326 arrêtés pour inondations par ruissellement ou coulées de boues,
- 116 pour submersions marines,
- et 23 pour débordements rapides torrentiels.

Au total, 2745 arrêtés de catastrophes naturelles, ont été pris sur le territoire du SAGE depuis 30 ans. Il s'agit donc d'un risque bien réel à ne pas négliger lors des projets d'aménagement du territoire.

### Les inondations marquantes sur le bassin Isle Dronne

Juin 1900 (Loue)  
Février 1904 (Dronne)  
Décembre 1944 (Isle, Loue, Auvézère, Dronne)  
Janvier 1962 (Isle, Loue, Dronne)  
Janvier 1982 (Isle, Dronne)  
Septembre 1993 (Isle, Loue, Auvézère)  
Janvier 1994 (Isle, Dronne)  
Janvier 2009 (Dronne, Loue, Auvézère)  
Avril 2012 (Tude)

### Crue septembre 1993



## Zones inondables et vulnérabilité

Sur le territoire du SAGE, 12 % de la surface du bassin sont considérés comme inondables, soit 880 km<sup>2</sup> (diagnostic évaluation des risques préliminaires des risques d'inondation).

Avec 88 % du territoire considéré comme non inondable, ce sont pourtant 10 % des logements et près de 20 % des emplois qui sont situés en zone inondable. Le rapprochement des pressions urbaines le long des rivières et parfois au sein même de leurs zones d'expansion de crue, l'artificialisation des berges et des cours d'eau et la destruction des zones humides sont des facteurs qui font varier, voire accroître, le risque d'inondation et qui font augmenter la vulnérabilité des biens et des personnes.

Un petit réseau de digues est présent sur l'Isle aval. Il permettait autrefois de protéger les terres contre les crues. Ces ouvrages (50-100 cm), sont aujourd'hui pour la plupart laissés à l'abandon devant l'absence d'enjeux économiques et humains.

### Enjeux socio-économiques en zone inondable (diagnostic directive inondations)

40 000 personnes  
22 000 logements  
30 000 emplois concernés  
1 hôpital (Ribérac)  
13 campings  
2 300 km de routes  
84 km de voies ferrées

## La gestion du risque des crues : une nécessité

### La prévention

**Au niveau national**, il doit être défini des plans de gestion des risques d'inondation sur les bassins versants à risque particulièrement important afin de répondre aux exigences de la **directive européenne « inondation »**. Dans ce cadre, la vulnérabilité des communes face aux risques d'inondation a été étudiée sur l'ensemble du territoire Français. 100 territoires à risque d'inondations important seront identifiés d'ici la fin de l'année. Sur le bassin de l'Isle et de la Dronne, l'agglomération de Périgueux et le secteur de Libourne pourraient ainsi être retenus.

**Le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) au niveau du bassin Adour Garonne** intègre quant à lui 13 dispositions visant à « faire partager la politique de prévention des inondations pour réduire durablement la vulnérabilité ».

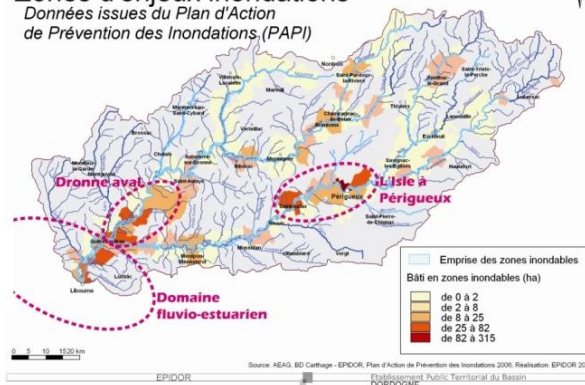
**A l'échelle du bassin de la Dordogne, un Programme d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI)** est mis en œuvre depuis 2008. Il a pour objectifs de développer la culture du risque d'inondation et d'accompagner les collectivités, de réduire l'aléa inondation, de protéger les biens et

les personnes, de réduire la vulnérabilité et de renforcer la prévision et l'alerte. Le PAPI Dordogne identifie également Périgueux et l'aval de l'Isle et de la Dronne comme zones à enjeux du bassin avec plus de 10 800 habitants et 841 ha de bâti en zone inondable.

Des réflexions sont actuellement en cours afin de reconduire ce programme pour poursuivre les actions de prévention et intégrer de nouveaux enjeux.

### Zones d'enjeux inondations

Données issues du Plan d'Action de Prévention des Inondations (PAPI)



**Au niveau départemental**, le Préfet consigne dans un Dossier Départemental des Risques Majeurs (DDRM), les informations essentielles sur les risques naturels et technologiques majeurs du département. Des plans de prévention des risques d'inondation (PPRI) sont prescrits et approuvés par le préfet dans les zones jugées prioritaires. Ces PPRI permettent de définir des règles d'urbanisme ainsi que des mesures de prévention et de protection contre les inondations. Ils permettent notamment de définir les zones inconstructibles et les zones où des prescriptions doivent être respectées.

Sur le bassin 8 PPRI sont approuvés et un PPRI prescrit. En tout, 85 communes sont concernées (2 communes étant concernées par 2 PPRI).

PPRI	Dpt	Nombre de communes	Etat
Beauronne	24	7	Approuvé
Dronne	24	19	Prescrit
Libournais	33	6	Approuvé
Isle	24	11	Approuvé
Isle Dronne	33	19	Approuvé
Isle Saint Léon Beaupouyet	24	10	Approuvé
Loue Saint Yrieix la perche	87	1	Approuvé
Manoire	24	8	Approuvé
Montponnais	24	6	Approuvé

**Au niveau communal et intercommunal**, les élus ont une responsabilité en matière d'inondations. Au travers de leurs documents d'urbanisme ils doivent déterminer les conditions permettant d'assurer la prévention des risques naturels, ne pas aggraver le risque et la vulnérabilité par

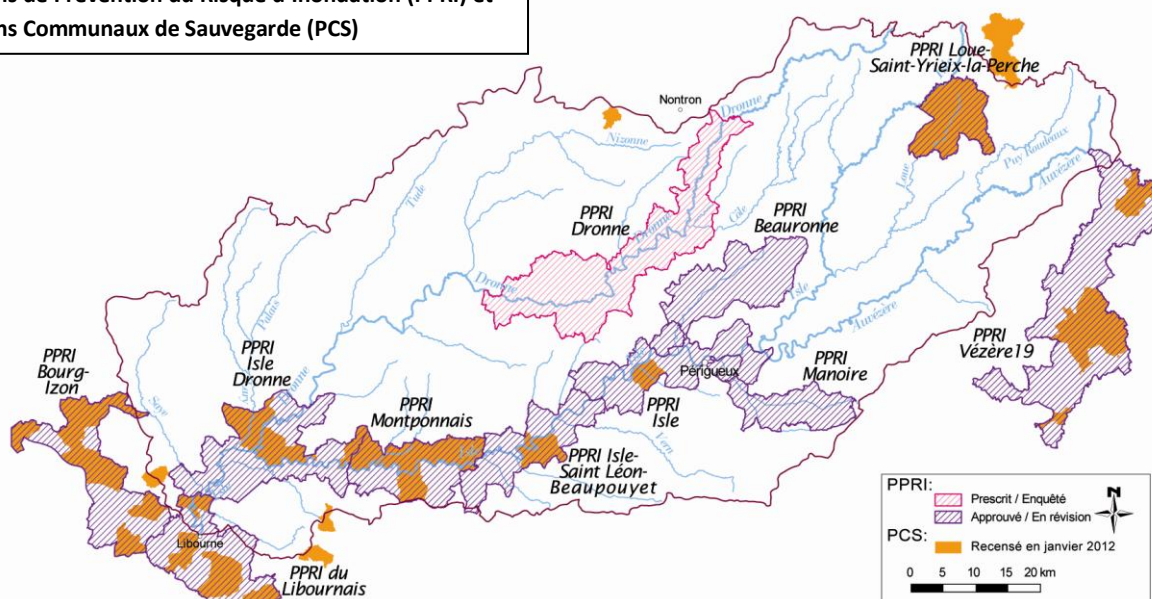
l'urbanisation des zones inondables ou des zones humides (qui sont des régulateurs naturels des crues), etc. Pourtant, malgré la mise à disposition de données concernant les zones inondables (Atlas des zones inondables, Document Départemental des Risques Majeurs) et les zones humides (Cartographie EPIDOR, PNR Périgord Limousin), il semble que ces éléments soient insuffisamment pris en compte dans les documents d'aménagement du territoire.

### La prévision et l'alerte

La prévision et l'alerte sont des compétences de l'Etat. L'évolution des débits est surveillée par le **Service de Prévision des Crues de la Dordogne**. 10 stations de prévision ou d'observation sont présentes sur l'Isle et 6 sur la Dronne.

La forte implication des Conseil généraux du bassin auprès des services de l'Etat, via une entente interdépartementale, a permis de développer l'alerte et la prévention des populations par l'intermédiaire du site internet CRUDOR et d'un système d'alerte par SMS. Ce réseau ne couvre néanmoins pas les têtes de bassin et les affluents pourtant régulièrement impactés comme la Tude. D'autre part, cette vigilance ne permet pas de prendre en compte les événements intenses de ruissellement. Ceux-ci étant plus difficiles à appréhender en termes de prévision et d'alerte.

**Plans de Prévention du Risque d'Inondation (PPRI) et Plans Communaux de Sauvegarde (PCS)**



Réalisation: EPIDOR août 2012 - Sources: IGN BD Carthage®, GASPAR, SIDPC, CETE Méditerranée, DDT.

## L'information et la gestion de crise

Les communes disposant d'un PPRI approuvé sont dans l'obligation d'informer la population sur les risques qu'elle encoure à l'aide du Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM) et d'élaborer un Plan Communal de Sauvegarde (PCS) afin d'organiser la gestion en cas d'inondation (gestion de crise). Ces documents doivent être élaborés dans les deux ans suivant l'approbation du PPRI. Peu de DICRIM sont recensés sur le bassin. On dénombre 18 PCS réalisés dont seulement 13 par des communes soumises à un PPRI.

Ces documents d'information à la population et de gestion de la crise sont peu utilisés sur le bassin. 37 communes n'auraient pas encore élaboré leur PCS. Ce chiffre pourrait être surestimé, les communes n'informant pas systématiquement les services de l'Etat de sa réalisation.

### La mémoire des crues

Avec l'arrivée de nouveaux habitants, et des périodes de retour des crues plus ou moins longues, la mémoire des crues se perd. Afin de conserver cette mémoire, les communes disposant d'un PPRI approuvé doivent également poser des repères de crues « normés » matérialisant les

crues passées et permettant ainsi de rappeler à tous la réalité du danger. A ce jour, aucune commune n'a posé de tels repères mais il existe quelques traces laissées par les riverains qui permettent de garder en mémoire des événements marquants.

Les communes ont donc un rôle important à jouer en matière de sécurité publique mais les outils de prévention et d'alerte sont peu utilisés.



Repère de crue sur l'Isle à Saint Denis de Pile

Repère de crue officiel



## Les facteurs aggravants

Facteurs aggravant le risque d'inondations	Facteurs augmentant la vulnérabilité
Urbanisation des zones d'expansion de crue	Urbanisation en zone inondable
Pratiques agricoles aggravantes (disparition du bocage, cultures dans le sens de la pente, recalibrage des rivières, drainage des zones humides etc.)	Constructions et aménagements inadaptés (réseau électrique et téléphonique en deçà du plus haut niveau des crues, rez-de-chaussée utilisé comme pièce de vie, absence d'étage, etc.)
Disparition des zones humides (drainage, remblaiement, imperméabilisation etc.)	Absence de solidarité amont aval
Imperméabilisation des sols (infrastructures routières, zones d'activités, etc)	Manque de déclinaison des outils de prévention et de gestion de crise (DICRIM, PCS)
Non prise en compte de l'impact cumulé des projets à l'échelle du bassin	Une culture du risque oubliée (peu de repères de crues, des nouvelles populations)

## Les questions

1. Que pensez-vous des inondations sur votre territoire ?
2. Avez-vous déjà été impacté par une inondation ? Quelles en ont été les conséquences (négatives/positives) ?
3. Le dispositif de prévision et d'alerte actuel est-il satisfaisant ?
4. Quelles évolutions avez-vous observées depuis ces dernières années ?
5. Jugez-vous être suffisamment informé sur les risques d'inondation ? Si non quelles informations souhaiteriez-vous recevoir ? Sur quel support ?

Animateurs : Mélanie OZENNE [m.ozenne@eptb-dordogne.fr](mailto:m.ozenne@eptb-dordogne.fr) 05 57 25 10 98 / Frédéric EHRHARDT [f.ehrhardt@eptb-dordogne.fr](mailto:f.ehrhardt@eptb-dordogne.fr)  
Secrétariat : Cindy GRANDJEAN [c.grandjean@eptb-dordogne.fr](mailto:c.grandjean@eptb-dordogne.fr) ; Site Web: <http://www.sage-isle-dronne.fr>  
EPIDOR, Le Tournepique, 24 250 Castelnaud la Chapelle, 05 53 29 17 65, [epidor@eptb-dordogne.fr](mailto:epidor@eptb-dordogne.fr) ; <http://www.eptb-dordogne.fr>